

ANNEXE 4

CHARTRE D’AFFICHAGE ET DE BONNE CONDUITE

(ANNONCE DE GRANDES MANIFESTATIONS SPORTIVES OU CULTURELLES)

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Je soussigné(e), _____

Agissant en qualité de responsable de _____

M’engage à respecter à l’occasion des spectacles ou manifestations que j’organise sur la commune de Millau, la charte de bonne conduite en matière d’affichage de Grande Manifestation, à savoir :

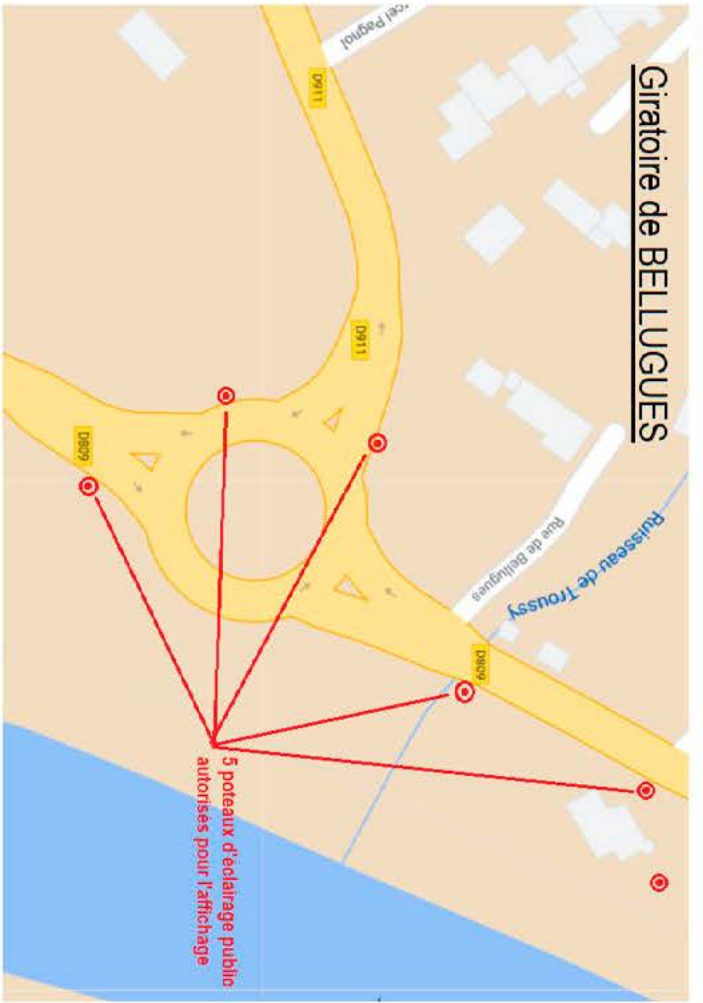
- N’utiliser que les panneaux d’affichage libres mis à disposition des associations (Voir annexes 1).
- N’apposer des affiches que sur les emplacements spécialement tolérés à cet usage (Poteaux d’éclairage public aux entrées de ville et dans les zones commerciales) ; plan en annexe 2 et 3, en excluant les poteaux de signalisation routière, PTT, EDF, arbres et autres équipements public ou mobiliers urbains. Par faute, je m’expose aux sanctions prévues par la loi 79.1150 du 29 décembre 1979, relative à la protection de l’environnement et du Cadre de vie en matière de publicité.
- Lesdites affiches seront installées à l’aide de ficelle, 5 jours au maximum avant la première représentation et déposées par mes soins le lendemain. Toutes affiches apposées sur des endroits non cités ou en dehors des délais impartis, seront automatiquement enlevées par les Services Municipaux et une facturation sera établie.
- Ne pas faire circuler de véhicule sonorisé ou véhicule de parade à l’intérieur de la ville de MILLAU.
- Ne pas perturber la libre circulation des usagers en distribuant des prospectus sur les trottoirs.
- Ne pas créer d’attroupement pouvant perturber l’activité commerciale à l’occasion des marchés.

Je reconnais avoir reçu un exemplaire des plan (annexes 1 et 2).

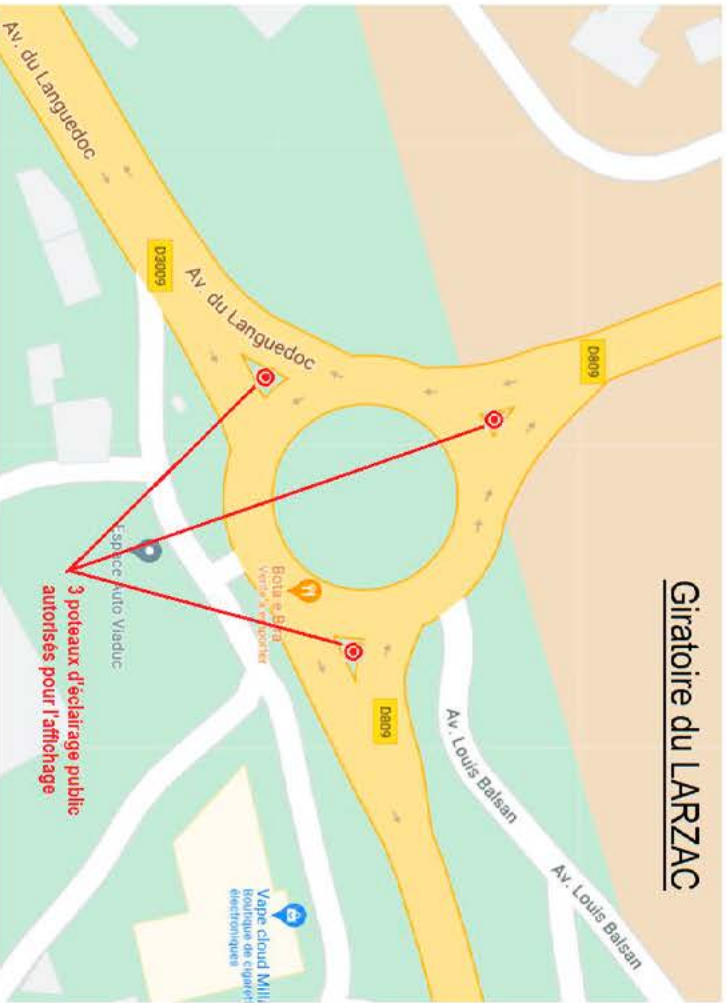
Fait à _____, le _____

Signature :

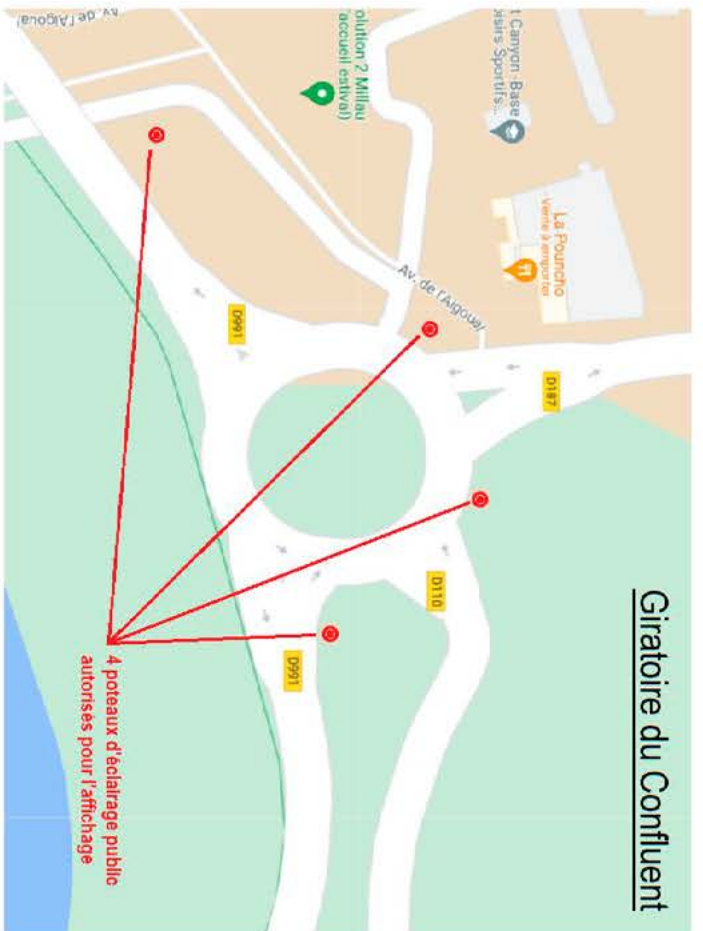
Giratoire de BELLUGUES



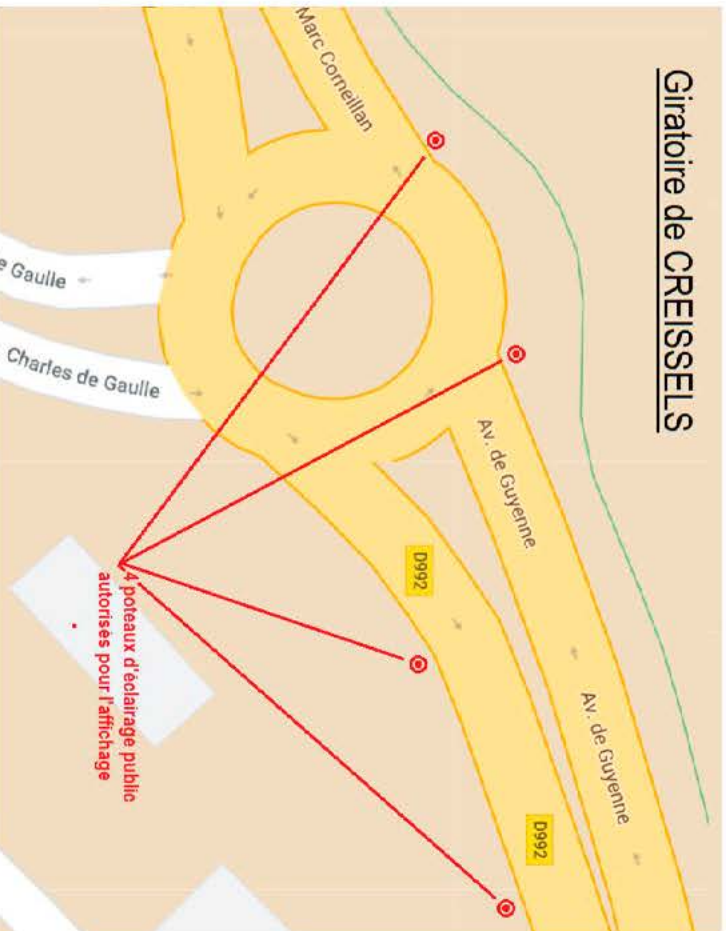
Giratoire du LARZAC



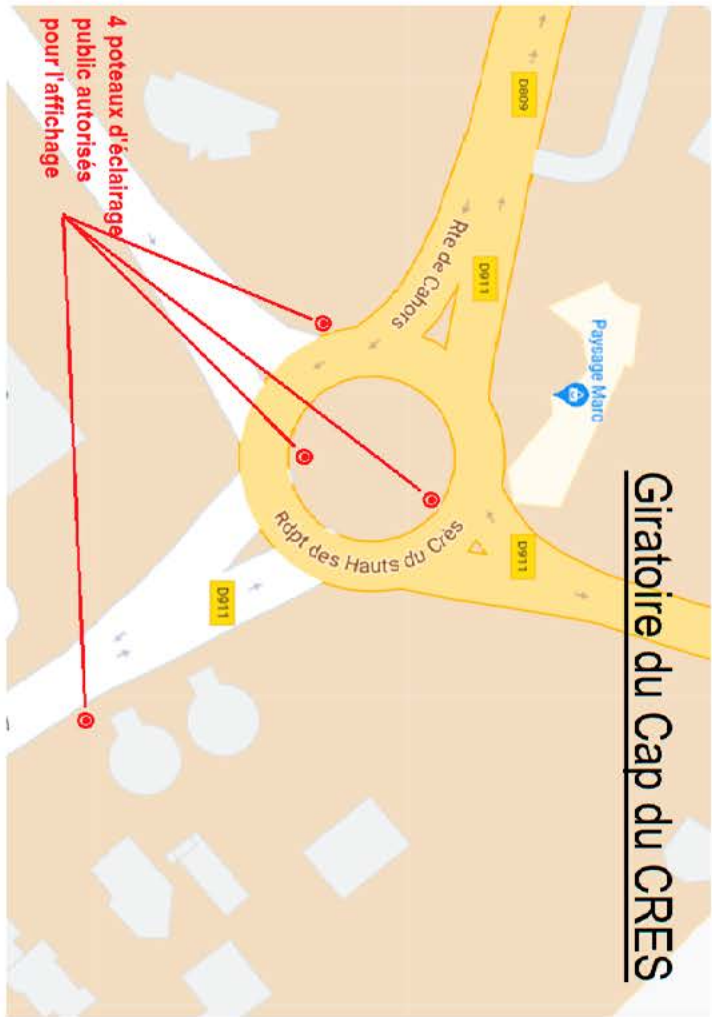
Giratoire du Confluent



Giratoire de CREISSELS

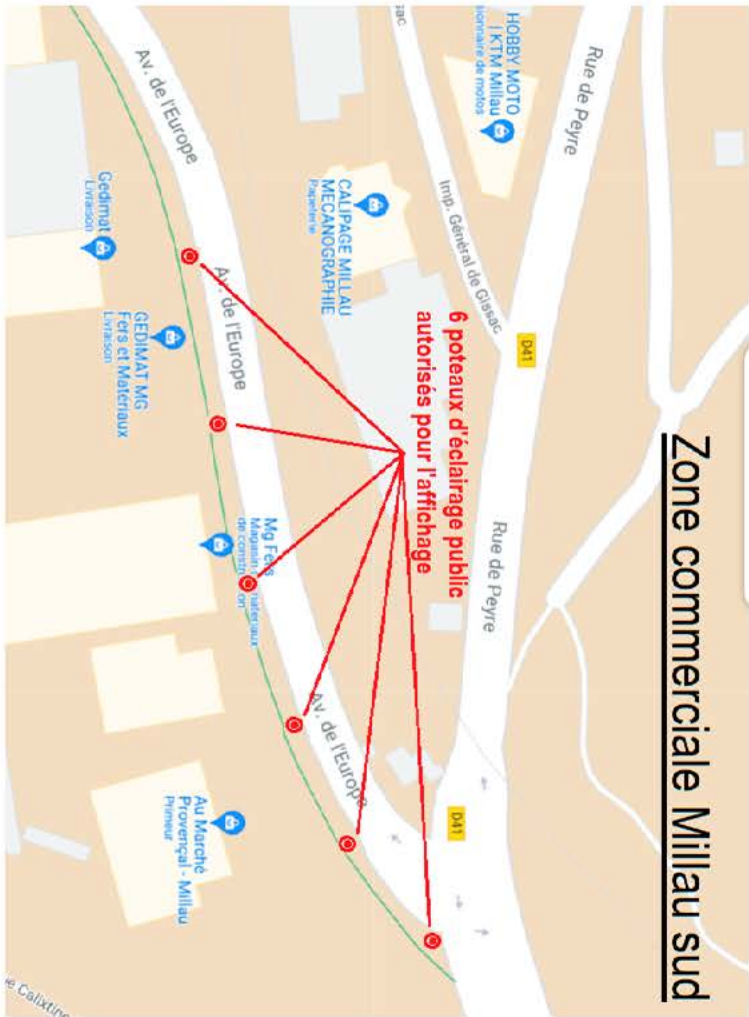


Giratoire du Cap du CRES



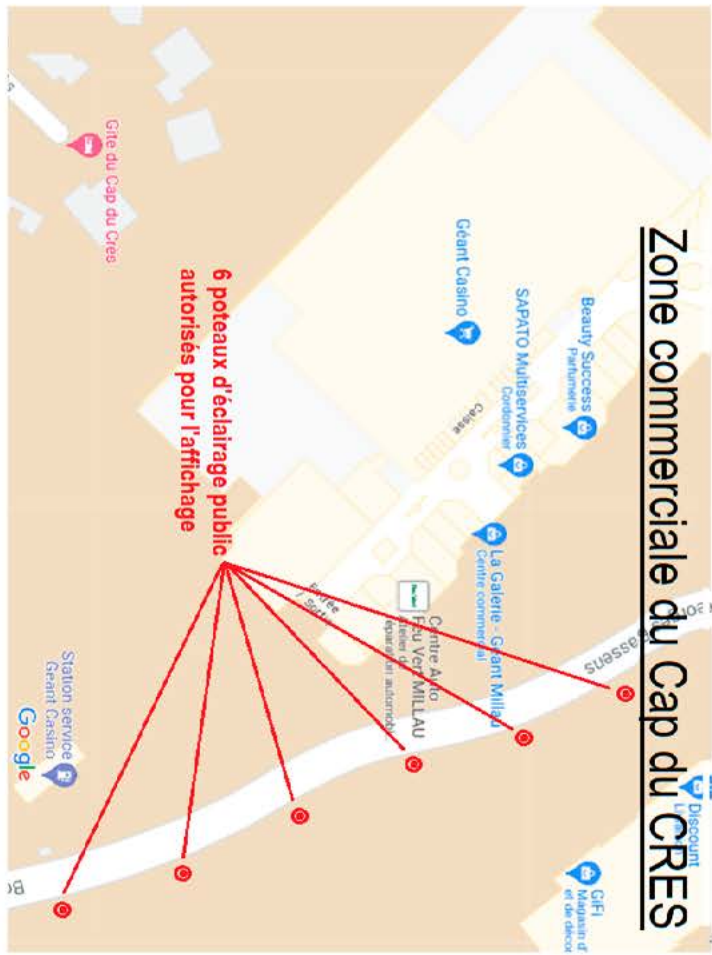
4 poteaux d'éclairage public autorisés pour l'affichage

Zone commerciale Millau sud



6 poteaux d'éclairage public autorisés pour l'affichage

Zone commerciale du Cap du CRES

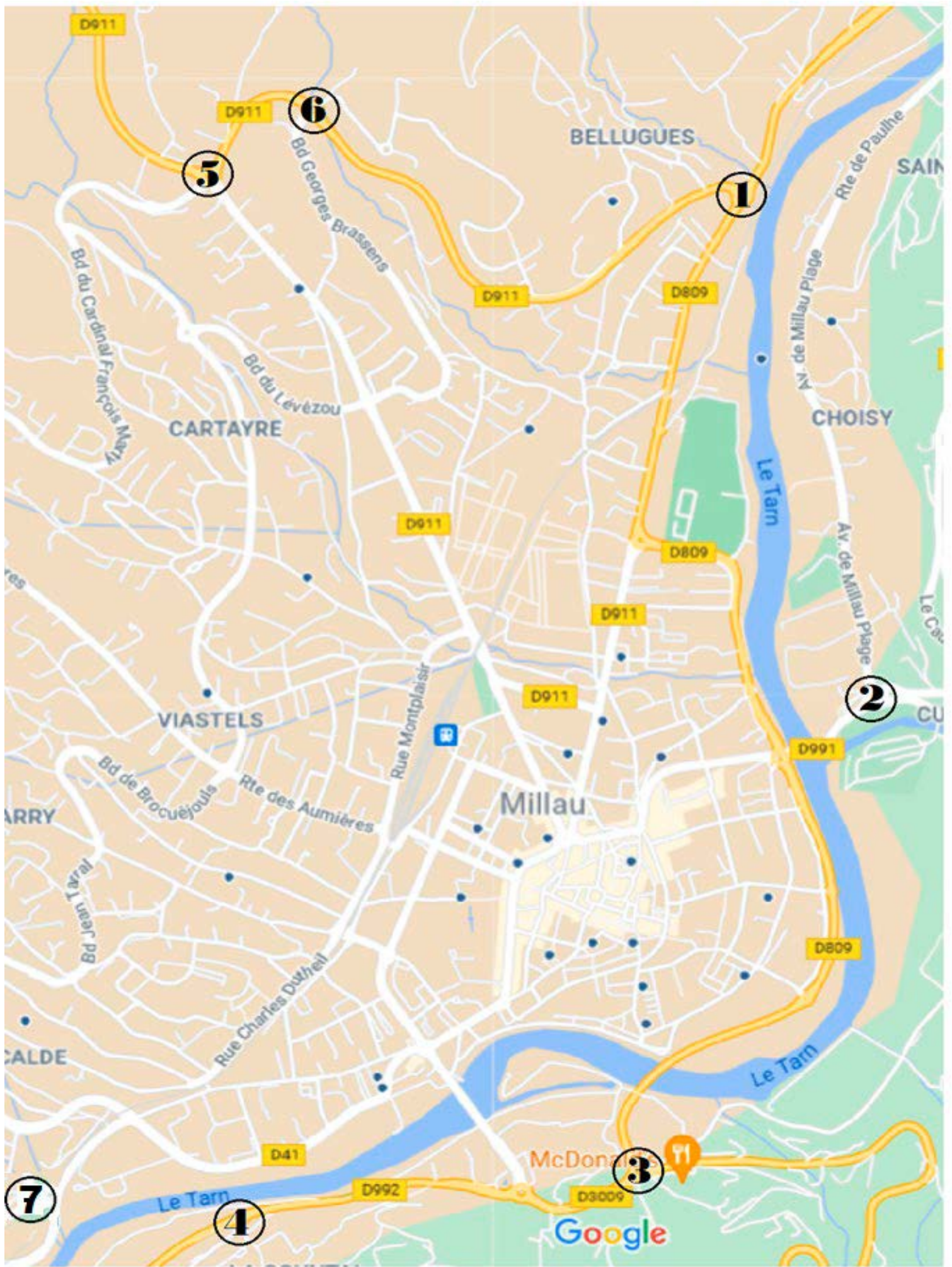


6 poteaux d'éclairage public autorisés pour l'affichage

Mise en place assurée par et sous la responsabilité du bénéficiaire, sans aucune dégradation du mobilier urbain.

5 jours au maximum avant la manifestation.

Dépôt le lendemain de la clôture de l'évènement.



D911

D911

6

BELLUGUES

1

SAIN

5

Bd Georges Brassens

D911

D809

Rte de Pauline

CHOISY

Bd du Cardinal François Marty

Bd du Lévézou

CARTAYRE

Le Tarn

Av. de Millau Plage

D911

D809

D911

2

VIASTELS

D911

Millau

D991

ARRY

Bd de Brocuéjous

Rte des Aumières

Rue Montplaisir

D911

ARRY

Bd Jean Tava

Rue Charles D'whel

CALDE

Le Tarn

D809

7

D41

McDonna

3

D992

D3009

Le Tarn

4

Google